

L'AOP Maine Anjou pourra être vendue en direct à la ferme

En assemblée générale le 30 mai, le syndicat de défense de la viande AOP Maine Anjou a placé l'accent sur la vente directe. « Nous venons de passer une année très creuse, avec environ 650 animaux commercialisés alors que, les bonnes années, nous avons été sur la base de 2000, annonce Ghislain Aminot, animateur de l'AOP. Et la vente fermière est le secteur sur lequel nous pouvons progresser ».

Le syndicat de défense de la viande Maine Anjou met ainsi en place une formule d'habilitation qui va permettre aux éleveurs de vendre de la viande sous AOP en direct de la ferme. Jusque-là, l'AOP Maine Anjou n'était pas présente dans les démarches fermières. « À l'instar de ce qui se fait dans des démarches viticoles ou dans des AOP fromagères, la vente fermière d'AOP Maine Anjou doit permettre de redonner une dynamique à la filière. En termes de notoriété, il est également important de pouvoir vendre notre produit au cœur de l'aire d'appellation. »



C. DRUSSE

▲ L'IDÉE EST DE PROPOSER L'ÉQUIVALENT de ce qui se fait dans des démarches viticoles ou dans des AOP fromagères.

Les éleveurs qui seraient sensibles à cette démarche peuvent se tourner vers la SICA Rouge des Prés, qui développe depuis deux ans un programme de vente directe collective. Ce mode de vente innovant regroupe une dizaine d'éleveurs « points de vente » qui travaillent en commun autour d'un même cahier des charges de découpe, d'un même marketing et d'une même logistique mis en place par la SICA Rouge des Prés. « Il est maintenant nécessaire de renforcer cette démarche afin qu'elle puisse avoir une résonance sur l'ensemble de la filière AOP Maine Anjou. » ■ S. B.

Reussir Bouh
07/2017